

Démarche : FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE CFE

Organisme : Communauté de Communes des Monts du Pilat

## Identité du demandeur

Email

Etablissement  
SIRET

Dénomination

Forme juridique

## Formulaire

Par délibération du conseil Communautaire du 26 mars 2024, la Communauté de Communes des Monts du Pilat a instauré, afin de limiter l'impact qu'a pu avoir la décision d'évolution des bases minimum sur le montant de CFE payé par les entreprises concernées en 2023, une aide économique exceptionnelle.

Dépôt de dossier jusqu'au 31/12/2024 au plus tard 

### Identification de l'entreprise redevable

Prénom du Géant

Nom du Gérant

Pièce d'identité du gérant

Téléphone

Nom de l'entreprise

Numéro fiscal

Date de création de l'entreprise

Commune

# FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE CFE

Lieu d'imposition (adresse inscrite sur avis CFE)

Pour être éligible, l'entreprise doit obligatoirement avoir été imposée sur la base minimum au moins en 2023

## Imposition 2022

**Entreprise imposée à la base minimum en 2022:**

(case 9 de l'avis CFE) (cocher)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Valeur locative des biens passibles de taxe foncière**

(Case 1 de l'avis CFE) - Mettre zéro si champ vide

**Chiffre d'affaires (CA) retenu pour la base minimum en 2022 :**

(case 10 de l'AVIS CFE)

cocher la case correspondante

Vous êtes exonéré de cotisation minimum si votre chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 5 000 euros.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

< 5 000 €

<= 10 000 €

<= 32 600 €

<= 100 000 €

<= 250 000 €

<= 500 000 €

> de 500 000 €

**Base minimum applicable en 2022 :**

(case 12 de l'Avis CFE)

**Bases nettes " intercommunalité " :**

(colonne intercommunalité 13 / ligne 15 Avis CFE)

**Cotisation 2022 " intercommunalité " avant lissage hors frais de gestion :**

(colonne intercommunalité 13 / ligne 18 Avis CFE)

## Imposition 2023

### Entreprise imposée à la base minimum en 2023 :

(case 9 de l'avis CFE) (cocher)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Valeur locative des biens passibles de taxe foncière :

(Case 1 de l'avis CFE) - Mettre zéro si champ vide

### Chiffre d'affaires (CA) retenu pour la base minimum en 2023 :

(case 10 de l'AVIS CFE)

cocher la case correspondante

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

< 5 000 €

<= 10 000 €

<= 32 600 €

<= 100 000 €

<= 250 000 €

<= 500 000 €

> de 500 000 €

### Base minimum applicable en 2023 :

(case 12 de l'Avis CFE)

### Bases nettes " intercommunalité " :

(colonne 13 intercommunalité / ligne 15 Avis CFE)

### Cotisation 2023 " intercommunalité " avant lissage hors frais de gestion :

(colonne 13 intercommunalité / ligne 18 Avis CFE)

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre l'avis CFE 2022

Disponible auprès de la Direction Générale des Finances Publiques  
SIE SAINT-ETIENNE 13 rue des Docteurs Charcot 42023 SAINT-ETIENNE Cedex 2  
ou en ligne sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans votre espace pro

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre l'avis CFE 2023

# FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE CFE

Disponible auprès de la Direction Générale des Finances Publiques  
SIE SAINT-ETIENNE 13 rue des Docteurs Charcot 42023 SAINT-ETIENNE Cedex 2  
ou en ligne sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans votre espace pro

## IBAN

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre un RIB

### Comment avez-vous connu le dispositif ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Presse

Site internet de la CCMP

Facebook

Illiwap

Commune

Bouche à oreille

Réseau d'entreprise

**J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande. Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée.**

NB : La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de déclarations inexactes ou incomplètes (Articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal). La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**J'atteste être en règle au regard des obligations fiscales m'incombant.**

Cochez la mention applicable

Oui

Non